

## Par dépôt électronique et poste

Le 1er mars 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Me Simon Turmel

Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques 4º étage 75, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél.: (514) 289-2211, poste 3563

Téléc.: (514) 289-2007

C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur et du Distributeur relative au poste Le Corbusier

Notre dossier: R055209 YF et R055848 ST

Dossier Régie: R-4063-2018

## Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie datée du 22 février 2019 dans le cadre du dossier mentionné en objet. À cet effet, Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur ») et de distribution d'électricité (le « Distributeur ») désire aviser dès à présent la Régie de l'énergie (la «Régie») qu'elle ne pourra déposer ses réponses à la demande de renseignements n° 4 (la «DDR») le 7 mars 2019.

En effet, certaines des ressources du Distributeur directement interpellées par les questions posées dans cette DDR seront absentes durant une partie de la présente semaine ainsi que durant la semaine du 4 mars, en raison de la semaine de relâche scolaire. Ces ressources seront de retour le 11 mars. Nous désirons préciser que ces absences étaient planifiées de longue date, avant même la réception de la DDR le 22 février.

La DDR n° 4 porte notamment sur des scénarios d'alimentation nouveaux ou historiques, de même que sur des sujets techniques spécialisés, ce qui requiert un travail conséquent d'analyse et de validations. Considérant le travail déjà entamé afin de répondre à la DDR, Hydro-Québec estime être en mesure de déposer ses réponses le vendredi 15 mars.

Hydro-Québec précise par ailleurs que les ressources appelées à travailler sur les réponses à la DDR sont également impliquées dans la préparation de l'audience. Il en découle que les efforts qui seront investis pour répondre à la DDR durant la semaine du 11 mars viendront interférer avec une préparation adéquate et optimale de l'audience.

En ces circonstances, Hydro-Québec soutient respectueusement qu'un report de l'audience devient nécessaire et demande à la Régie d'accéder à cette demande. À la convenance de la Régie et selon ses disponibilités, un report de quelques jours, voire de une à deux semaines, ne devrait pas entraîner de conséquences au niveau de l'échéancier du dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

Me Simon Turmel